

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/07/2020

Numéro interne de l'acte : 20

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29

Présents : 25

Nombre de suffrages : 29

Date de convocation

19/07/2020

Date d'affichage

19/07/2020

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre juillet, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MADI OUSSANI Mohamadi.

Etaient présents :

Mme ABDALLAH Halimaty , Mme ABDOURAHAMANE Céline , Mme ALBERT Zalia , M. ANGATAHI Anli , M. ANRIFADJATI Anli , Mme ASSANI Helene , Mme ATTOUMANE Binti , M. BOINA Raim Rifay, Mme BOINAIDI Habachia , Mme CHANFI Bibi , M. CHEBANI Mohamadi , M. DAROUECHI Navi, Mme HAMISSI Roukia , M. ISSOUFFI Ramadanani, M. MADI MARI

Chamsiddine, M. MADI OUSSANI Mohamadi, Mme MAHAMOUDOU Laouia , Mme MATTOIR Abouchia , M. MATTOIR Moissinga , M. OMAR Yankoub, M. OUSSANI Djabiri , Mme RIDHOI Zaïnabou, Mme SAID Zozofina , M. SOUMAÏLI Mhamadi , Mme TOUMBOU Mariama

Procuration(s) :

Mme YBRAHIMA Ybrahima donne pouvoir à Mme CHANFI Bibi , M. SAID-HALIDI Ambdirahamane donne pouvoir à M. CHEBANI Mohamadi , M. ASSANI Mohamed donne pouvoir à Mme MAHAMOUDOU Laouia , Mme HASSANI Roza donne pouvoir à Mme ABDALLAH Halimaty

Etai(ent) absent(s) :

M. ASSANI Mohamed , Mme HASSANI Roza , M. SAID-HALIDI Ambdirahamane , Mme YBRAHIMA Ybrahima

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme CHANFI Bibi

Objet : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMITÉ TECHNIQUE

Monsieur le Maire,

Suite à l'élection partielle intégrale des conseillers municipaux et des conseillers communautaires des 28 juin 2020, et la séance du conseil municipal portant élection du Maire et de ses adjoints, il doit être procédé par la nouvelle assemblée, à l'élection des représentants au Comité Technique.

Le Comité Technique (CT) est une instance consultative, composée des représentants du personnel et des représentants de la collectivité.

Il est obligatoirement consulté sur les questions relatives :

- A l'organisation et au fonctionnement des services;
- Aux évolutions des administrations ayant un impact sur les personnels;
- A l'organisation et au fonctionnement des services;

- Aux grandes orientations relatives aux effectifs, emplois et
- Aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire et de critères de répartition y afférents;
- A la formation, à l'insertion et à la promotion de l'égalité professionnelle;
- Aux sujets d'ordre général intéressant l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail;
- Aux aides à la protection sociale complémentaire et à l'action sociale.

Ainsi, concernant le COMITÉ TECHNIQUE, il est fait appel aux candidatures afin de procéder à l'élection de **3 membres titulaires et de 3 membres suppléants** représentant la collectivité.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide de:

- **FIXER** à 6 (3 titulaires et 3 suppléants) les membres du COMITÉ TECHNIQUE;
- **DESIGNER** les membres COMITÉ TECHNIQUE

TITULAIRES	SUPPLEANTS
BOINA Rifay Raim	ANGATAHI Anli
ASSANI Mohamed	OUSSENI Djabiri
TOUMBOU Mariama	OMAR Yancoub

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
 Ont signé au registre les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme.
 Fait à Chiconi
 Le Maire,
 M. Mohamadi MADI OUSSENI